



CHSCT de la DFPE du vendredi 21 octobre 2022

Déclaration d'ouverture de la secrétaire du CHSCT

Monsieur le président, Madame la conseillère,
Monsieur le directeur, Mesdames, Messieurs,

Nous voilà de nouveau réunis, pour ce dernier CHSCT de l'année.

En qualité de secrétaire de cette instance, je n'ai cessé de vous évoquer les conditions de travail dégradées pour une grande majorité des agents, une grande majorité des services.

Force est de constater que les jours passent, se ressemblent et, pas à pas, nous éloignent de la bienveillance attendue de toutes et tous dans le cadre de nos missions.

Aujourd'hui, à l'ordre du jour, est prévu le bilan de la mise en œuvre du plan d'action des RPS.

Je souhaite partager avec vous une situation bien connue de la direction sur les risques psycho-sociaux, mais où aucune action concrète n'a été faite pour y remédier.

Voilà plusieurs mois que des mandatés CHSCT sont alertés régulièrement sur des problématiques managériales au sein de la Caspe 16/17.

En janvier 2022, des mandatées CHSCT vous alertaient d'un management abusif au sein de la section RH de cette Caspe.

La direction nous avait alors assuré d'un accompagnement par le SRH de ce collectif de travail.

Pourtant au mois de juin 2022, il n'y avait plus personne au sein de cette section. Ce sont les 3 UGD et la SGD qui ont quitté leur poste.

Durant cette même période, de nombreuses interpellations du pôle équipement et logistique nous ont été faites.

Les difficultés alors étaient toujours de même nature.

Pression, abus de pouvoir, humiliation...



Beaucoup d'agents de cette circonscription tombent malades pour souffrance au travail ; lassés, certains d'entre eux partent encore. Le turn-over n'en finit plus et, à ce jour, sur les 5 postes du PEL, seuls 2 agents demeurent et résistent encore.

La santé-sécurité au travail est une compétence du CHSCT mais lorsqu'une problématique est de l'ordre du management, il n'en est pas de notre ressort. Nous attendons donc que la direction prenne ses responsabilités.

Pour autant, malgré de multiples alertes et échanges avec la sous-directrice des ressources sur le sujet, rien ne se passe.

Des plaintes ont été déposées, la MISST a été alertée, des mandatés CHSCT vous ont crié leur appréhension que « le pire arrive ».

Des agents de cette Caspe m'ont évoqué des envies de suicide ou encore, de perdre le contrôle, leur maîtrise de soi face à leur supérieur hiérarchique.

Tous ces mots ont été transmis à la direction.

En réponse à cette problématique, des entretiens ont été menés avec le bureau des conditions de travail et des relations sociales de la DASCO et le BPRP de la DFPE, auprès de 5 agents du PEL, entre le 23 mai et le 2 juin.

À ce jour, aucune autre mesure n'a été prise.

Je demande donc que la restitution de ces audits soit transmise aux mandatés CHSCT, mais surtout, qu'une enquête administrative soit instruite sur cette Caspe.

La non-assistance à personne en danger psychologue existe, il est important de le savoir.

Je vous remercie de votre attention

Élodie Gustave,

Élue CFTC, secrétaire du CHSCT de la DFPE

